



## **NON au démantèlement du statut et de nos missions !**

Les fédérations des finances UNSA et CFE-CGC dénoncent le lancement, par le gouvernement, de chantiers touchant au statut des fonctionnaires, sans discussion préalable avec les organisations syndicales, et sans même attendre la fin de la consultation qu'il a lui-même lancée !

En effet, le Premier ministre vient d'annoncer l'ouverture d'une « grande » concertation autour de 4 axes :

- Le développement de la rémunération au mérite ;
- la mobilité et l'accompagnement des départs ou des reconversions dans la fonction publique ;
- Un recours massif aux contractuels ;
- La simplification des instances représentatives des personnels.

Ces annonces constituent une remise en cause dangereuse du statut de la fonction publique, statut essentiel pour maintenir le principe de neutralité à l'égard des administrés ainsi que le principe d'égalité pour l'accès à la fonction publique.

### **LE STATUT**

#### **I - Vers une individualisation des rémunérations ?**

Le gouvernement annonce vouloir avancer sur la rémunération « au mérite ».

Les fédérations UNSA et CFE-CGC rappellent qu'il existe déjà un dispositif, le Rifseep, dont le bilan est pour le moins mitigé.

Au vu de ce bilan, nous considérons que, sans abondement financier supplémentaire de l'Etat, un nouveau palier de rémunération au mérite n'est pas envisageable.

#### **II - Mobilité, Plans de départs volontaires.**

Sur la mobilité et cette annonce énigmatique d'un plan de départs volontaires de fonctionnaires, les fédérations UNSA et CFE-CGC Finances demandent au gouvernement et à nos ministres d'éclaircir rapidement cette question.

Nos fédérations rappellent qu'elles sont favorables à la mobilité-interdirectionnelle et interministérielle **choisie**. Il existe d'ailleurs une contradiction pour le gouvernement à vouloir plus de mobilité au sein de la fonction publique tout en décidant de différencier la valeur du point d'indice dans chacune des trois fonctions publiques.

S'agissant de la mobilité contrainte ou forcée, nous demandons une réévaluation des dispositifs d'indemnisation ainsi qu'un véritable plan financé de formation-reconversion dans nos ministères.

### III – Recours aux contractuels

S'agissant du recours aux contractuels, nous réitérons notre attachement au statut de la fonction publique et à l'**accès par concours**, qui garantit le déroulement de carrière des fonctionnaires de nos ministères. Les emplois publics permanents doivent continuer à être occupés par des fonctionnaires.

Nous dénonçons enfin la **précarisation** des agents contractuels, pour lesquels des contrats non « CDIisable » viennent d'être conçus au ministère de la Défense.

### IV - Dialogue social et devenir des instances de concertation

Les fédérations UNSA et CFE-CGC finances réaffirment leur attachement aux instances actuelles de dialogue social de la fonction publique qui permettent la consultation des représentants des personnels sur la gestion des carrières, sur l'organisation et le fonctionnement des services. La suppression ou l'amointrissement des instances de concertation ne saurait être un gage d'efficacité, mais bien une atteinte directe aux garanties des agents.

## **LES MISSIONS**

S'ajoutera à ces chantiers l'avenir de nos missions et de nos emplois, lesquels feront l'objet des annonces du Comité CAP 22 en avril prochain.

Nous craignons les annonces de ce Comité qui pourraient porter sur des **externalisations** importantes de missions régaliennes de l'Etat, notamment au sein de nos ministères économiques et financiers. Des propositions ont été faites par nos ministres à ce Comité CAP 22, sans que nous en connaissions le contenu.

Néanmoins, nous savons, par exemple, que le **recouvrement** pourrait être sacrifié sur l'autel du libéralisme et de l'économie budgétaire. CAP 22 pourrait ainsi préconiser une évolution des procédures et des structures existantes, allant jusqu'à externaliser le recouvrement vers des structures externes à la DGFIP (agences ou Urssaf).

Les fédérations UNSA et CFE-CGC Finances réaffirment que la mission de recouvrement doit rester une mission régalienne, gérée exclusivement par l'Etat, et donc par la DGFIP et la DGDDI.

Même si nous ne sommes pas hostiles, par principe, à une réflexion nationale sur l'évolution des missions de l'Etat, il existe cependant des **lignes rouges** à ne pas franchir.

**Nos missions doivent rester dans le périmètre des MEF  
(Ministères Economiques et Financiers)**